

DECRET N° 2015-109 DU 06 MARS 2015

portant approbation du budget prévisionnel, pour l'exercice 2015, du Centre National d'Essais et de Recherches des Travaux Publics (C. N. E. R. T. P.).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-376 du 06 octobre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;
- Vu** le décret n° 2014-757 du 26 décembre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Vu** le décret n° 83-455 du 23 décembre 1983 portant approbation des statuts du Centre National d'Essais et de Recherches des Travaux Publics (CNERTP) ;
- Vu** la délibération du Conseil d'Administration du Centre National d'Essais et de Recherches des Travaux Publics (CNERTP) en sa séance du 27 novembre 2014 ;
- Sur** rapport du Ministre des Travaux Publics et des Transports ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 janvier 2015,

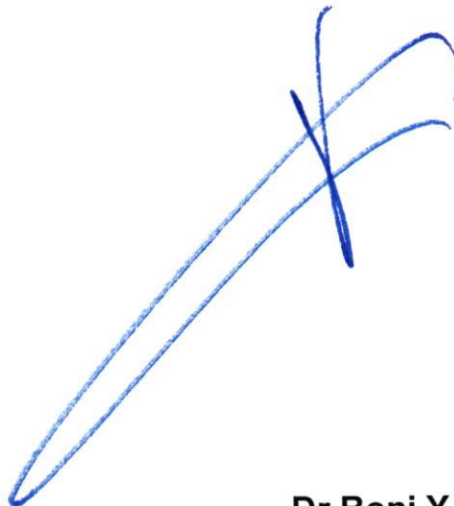
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel, pour l'exercice 2015 du Centre National d'Essais et de Recherches des Travaux Publics (C. N. E. R. T. P.).

Article 2 : Le présent décret prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 06 mars 2015

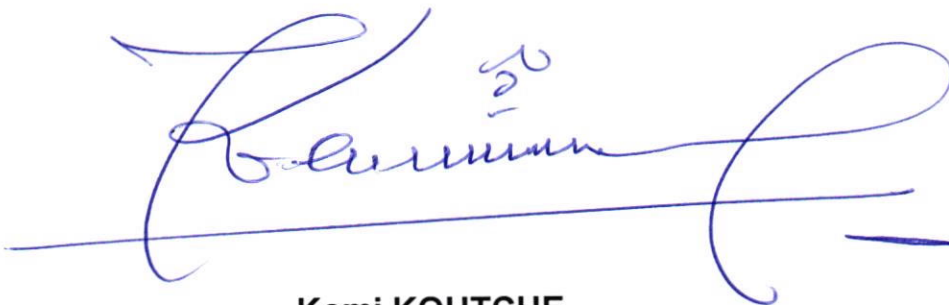
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie, des Finances
et des Programmes de
Dénationalisation,

Le Ministre des Travaux
Publics et des Transports,



Komi KOUTCHE

Le Ministre du Développement, de l'Analyse
Economique et de la Prospective,



Natondé AKE



Marcel Alain de SOUZA

Ampliatioms : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; HCJ 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; SGG 4 ; MEFPD 5 ; MTPT 5 ; MDAEP 5 ; MECPEPPCAG 2 ; AUTRES MINISTRES 24 ; DGAE-DGCPE 2 ; IGE-DGB-DCF-DGTCP-DGID-

eth

4